



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 34/13

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 23	Votants : 29	Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 12 AVR. 2013
Affiché le : 12 AVR. 2013

L'An deux mille treize, le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCAION : 02 avril 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, SALAÛN, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, MOUNIC, GESTA.

PROCURATIONS

Mme DURAND	à	Mme MAUREL
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
M. BERNES	à	Mme LIAN
Mme PETIT	à	M. RIGAUD
M. FERTE	à	Mme MOUNIC
M. LOUGE	à	M. GESTA

Secrétaire : M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Budget Primitif 2013 - Attribution de subvention au Comité des Fêtes

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer pour 2013 une subvention d'un montant de 19 083 € au Comité des Fêtes.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 04 avril 2013

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (1 voix contre : M. SALAÛN et 4 abstentions : Mmes et MM. MOUNIC, GESTA, FERTE et LOUGE)

Mmes LIAN, GONZALEZ, MAUREL, DECAMPS et M. ANDUZE ne participent pas au vote :

- D'allouer une subvention de 19 083 € au Comité des Fêtes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.



Aussonne, le 10 avril 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

